

L'ANFR publie son Contrat d'objectifs et de performance avec l'Etat pour la période 2015-2017

Maisons-Alfort, le 17 décembre 2015 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui son troisième Contrat d'objectifs et de performance qui a été conclu pour la période 2015-2017 avec le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron, et la secrétaire d'Etat chargée du Numérique, Axelle Lemaire.

Le contrat liste les défis stratégiques que l'Agence devra relever pour les années à venir. Il s'agit de mettre en œuvre une gestion du spectre tournée vers l'innovation et la croissance et de poursuivre la modernisation de l'ANFR.

Le contrat définit trois axes (définir une stratégie prospective de la gestion du spectre, optimiser la conduite des missions de l'Agence et moderniser les prestations et la gestion de l'établissement dans un contexte budgétaire contraint) et 15 objectifs, parmi lesquels :

- établir un plan stratégique afin d'apporter une meilleure lisibilité de l'action publique en matière de gestion des fréquences ;
- promouvoir le partage du spectre ;
- répondre aux besoins futurs de fréquences, notamment pour la 5G et l'Internet des objets ;
- procéder au transfert de la bande 700 MHz qui a été affectée au très haut débit mobile. L'Agence a ainsi lancé une campagne de communication nationale sur le passage à la TNT HD qui aura lieu le 5 avril 2016. Toutes les informations sur cette opération sont à la disposition des téléspectateurs sur le site Internet dédié www.recevoirlatnt.fr ;
- poursuivre l'ouverture des bases de données (Open Data).

Les besoins en fréquences sont en forte croissance dans tous les domaines : communications mobiles à très haut débit, audiovisuel haute définition, réseaux de sécurité, Internet des objets... Une gestion efficace de cette ressource rare, qui relève du domaine public de l'Etat, est donc plus que jamais, indispensable.

Le Contrat d'objectifs et de performance 2015-2017 est disponible à l'adresse suivante :
http://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Publications/COP_ANFR_VF_2015-11-23.pdf

Contact presse :

Franca Vissière

franca.vissiere@anfr.fr

06 09 48 79 43



Suivez l'ANFR sur twitter : [@anfr](https://twitter.com/anfr)

L'ANFR est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé auprès du ministère chargé des communications électroniques. Elle assure trois missions principales : 1/ la planification du spectre au niveau international et national ; 2/ l'autorisation et la gestion des stations radioélectriques (comme les antennes relais de téléphonie mobile, les radars) ; 3/ le contrôle de la bonne utilisation du spectre. Dans le cadre de cette mission, elle veille à la protection de la réception de la télévision numérique terrestre (TNT) et au respect des valeurs limites d'exposition du public aux ondes. Elle exerce son activité en concertation avec les administrations et autorités affectataires de fréquences. A cet effet, la structure et le fonctionnement de son conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les utilisateurs de fréquences.